



Québec, le 2 juin 2025

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/25-98

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande faite en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « La Loi »), visant à obtenir le ou les documents suivants, pour la période 2022-2025, en lien avec l'entrée en vigueur des dispositions qui élargissent les frais de scolarité québécois aux Franco-Canadiens qui étudient au postsecondaire en français dans un programme qui n'existe pas ailleurs au Canada :

- où vont les étudiants franco-canadiens (dans quels établissements et quels programmes surtout),
- quelle proportion d'entre eux bénéficient du rabais (car certains d'entre eux choisissent d'étudier au Québec dans un programme qui existe à Moncton ou à Ottawa, par exemple)
- quels efforts de promotion, de recrutement ou d'accompagnement ont été déployés par le ministère et les établissements.

Tout d'abord, il y a lieu de préciser que l'article 1 de la Loi accorde un droit d'accès aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions. Celui-ci permet donc d'obtenir des documents détenus par le Ministère et non des réponses à des questions spécifiques.

Vous trouverez ci-annexé les documents pouvant répondre au premier point de votre demande. Nous vous invitons à prendre connaissance des notes accompagnant chacun des tableaux.

... 2

Il importe de préciser que nous ne détenons aucun document pouvant répondre aux deuxième et troisième points de votre demande. L'article 15 prévoit que nous n'avons pas l'obligation de créer un document qui nécessite des calculs et/ou de la comparaison de renseignements pour répondre à une demande d'accès.

Nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/MNG/mc

p. j. 3

Tableau 1 - Répartition des effectifs étudiants CNRQ¹ inscrits au collégial, au trimestre d'automne, qui ont un motif d'exemption du montant forfaitaire Art.29.6 charte langue française², selon l'organisme responsable, pour les années 2023-2024 et 2024-2025^P

Organisme responsable	2023-2024	2024-2025 ^P
Cégep de Rimouski (901000)	13	16
Cégep de Sainte-Foy (903000)	1	13
Cégep Édouard Montpetit (909000)	4	10
Cégep du Vieux Montréal (917000)	6	9
Cégep de l'Outaouais (919000)	12	9
Cégep Limoilou (902000)	9	8
Cégep de Saint-Laurent (912000)	4	6
Cégep François-Xavier Garneau (926000)	2	5
Cégep de Bois-de-Boulogne (914000)	0	5
Cégep Gérald-Godin (939000)	1	5
Cégep de St-Hyacinthe (907003)	7	5
Cégep de Lévis (921000)	2	4
Cégep Beauce-Appalaches (937000)	2	3
Cégep Lionel Groulx (911000)	0	3
Cégep de Trois-Rivières (905000)	0	3
Cégep de Drummondville (907001)	2	2
Collège Universel (690555)	0	2
Cégep de Thetford (924000)	0	2
Cégep régional de Lanaudière (940000)	1	2
Cégep de La Pocatière (923000)	2	2
Cégep de Sherbrooke (904000)	4	2
Cégep Marie-Victorin (938000)	2	1
Campus Notre-Dame-de-Foy (210508)	2	1
Cégep d'Ahuntsic (913000)	1	1
Cégep de Victoriaville (925000)	2	1
Cégep de Valleyfield (918000)	0	1
Cégep de Rivière-du-Loup (922000)	1	1
Collège Ellis (250506)	0	1
Cégep de Chicoutimi (932002)	0	1
École de musique Vincent d'Indy (719503)	0	1
Cégep de Sept-Îles (931002)	0	1
Cégep de Baie-Comeau (931001)	0	1
Cégep de Maisonneuve (916000)	2	0
Cégep Montmorency (930000)	2	0
Collège André-Grasset (1973) inc. (749547)	1	0
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (920000)	1	0
Total	86	127

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système SOCRATE, données au 2025-02-16.

P: Les données de l'automne 2024 sont provisoires.

Les données ci-dessus incluent les étudiants s'étant désinscrits ou ayant abandonné tous leurs cours conformément à l'article 29 du Règlement sur le régime des études collégiales (C-29, r. 4).

Notes :

1. Les Canadiens non résident du Québec (CNRQ) sont les étudiants avec le Statut légal au Canada égal à Citoyen Canadien, Indien ou Résident permanent et le Statut de résident du Québec est égal à Non.

2. Exemption du montant forfaitaire en vertu de l'article 29.6 de la charte de la langue française qui touche les étudiants résidents au Canada et qui ne sont pas résident du Québec. L'exemption est disponible que pour les établissements francophones.

Tableau 1.1 - Répartition des effectifs étudiants CNRQ¹ inscrits au collégial, au trimestre d'automne, qui ont un motif d'exemption du montant forfaitaire Art.29.6 charte langue française², selon le programme DEC regroupé, pour les années 2023-2024 et 2024-2025^P

Programme	2023-2024	2024-2025 ^P
Soins infirmiers (180A0)	15	20
Sciences humaines (300A1)	14	13
Sciences de la nature (200B1)	9	7
Danse-Interprétation (561B0)	5	6
Arts, lettres et communication (500A1)	2	5
Techniques de génie mécanique de marine (248D0)	3	4
Programmation en technologies Web (LEABU)	1	4
Production Scénique (561F0)	4	4
INTÉGRATION À LA PROFESSION INFIRMIÈRE AU QUÉBEC (CWA00)	0	3
Techniques de gestion de projet (LCA5A)	0	3
Assurance de dommages (LCA6A)	0	3
Techniques professionnelles de musique et chanson (551A0)	2	2
Techniques de denturologie (110B0)	1	2
Assurance de dommages des particuliers (LCAG8)	1	2
Courtage immobilier résidentiel (EEC1Y)	1	2
Gestion des approvisionnements (LCADW)	0	2
Musique (501A0)	1	2
Techniques de maintenance d'aéronefs (280C0)	0	2
Spécialisation technique en science des données et intelligence d'affaires (LEAEM)	0	2
Spécialiste en intelligence d'affaires et analytique (LEAE2)	0	2
Sécurisation d'un parc informatique (LEADN)	0	2
Technologie de l'électronique : Audiovisuel (243H0)	1	1
Techniques d'inspection et de sécurité de bâtiment (EEC1G)	0	1
Gestion d'une infrastructure TI et infonuagique (LEAB0)	0	1
Comptabilité (LCA97)	0	1
Technologie d'analyses biomédicales (140C0)	3	1
Maintenance d'aéronefs (EWA0X)	0	1
Techniques de gestion et d'intervention en loisir (391A0)	0	1
Programmation, bases de données et serveurs (LEAD4)	0	1
Techniques de sécurité incendie (311A0)	1	1
Assurance de dommages des particuliers (agent/agent(e) et courtier/courtier(e)) (LCAG4)	0	1
Techniques policières (JCA0U)	0	1
Archives médicales (411A0)	0	1
Technologie de l'échographie médicale (142G0)	1	1
Automatisation et contrôle (ELJ2C)	0	1
Technologie du génie électrique : Réseaux et télécommunications (243F0)	0	1

Programme	2023-2024	2024-2025 ^P
Arts visuels (510A0)	2	1
Techniques de la documentation (393B0)	0	1
Spécialisation en chaîne logistique intégrée (LCAFC)	0	1
Techniques de métiers d'art (573A0)	0	1
Spécialisation technique en intelligence artificielle (LEAD1)	0	1
Techniques d'éducation à l'enfance (JEE0K)	1	1
Design de mode (571A0)	0	1
Techniques du meuble et d'ébénisterie (233B0)	1	1
Développement d'applications mobiles (LEACG)	0	1
Gestion financière et comptabilité informatisées (LCA8U)	0	1
Techniques d'administration et de gestion (410G0)	2	1
Technologie de la géomatique (230B0)	0	1
Techniques de bureautique et publications Web (LCE61)	0	1
Technologie de l'électronique (243B0)	2	1
Développeuse ou développeur en mégadonnées (Big Data) (LEAC0)	0	1
Technologie du génie électrique : Électronique programmable (243G0)	1	1
Gestion financière informatisée (LCA8K)	1	1
Transport ferroviaire - Chefs de train (RNA06)	0	1
Education spécialisée (JNC15)	0	1
Techniques de génie aérospatial (280B0)	0	1
Intégration à la profession infirmière au Québec (CWA0B)	1	0
Techniques de montage et d'habillage infographique (NWX00)	1	0
Bureautique (LCE4R)	1	0
Prévention des incendies (JCC07)	1	0
Conception assistée par ordinateur (CAO-DAO) (ELC16)	1	0
Prévention et intervention en cybersécurité (LEAD8)	1	0
Comptabilité et administration (LCAF4)	1	0
Techniques de bioécologie (145C0)	1	0
Techniques de gestion des ressources humaines (LCADT)	1	0
Comptabilité et gestion financière informatisée (LCAC2)	2	0
Total	86	127

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système SOCRATE, données au 2025-02-16.

P: Les données de l'automne 2024 sont provisoires.

Les données ci-dessus incluent les étudiants s'étant désinscrits ou ayant abandonné tous leurs cours conformément à l'article 29 du Règlement sur le régime des études collégiales (C-29, r. 4).

Notes :

1. Les Canadiens non résident du Québec (CNRQ) sont les étudiants avec le Statut légal au Canada égal à Citoyen Canadien, Indien ou Résident permanent et le Statut de résident du Québec est égal à Non.

2. Exemption du montant forfaitaire en vertu de l'article 29.6 de la charte de la langue française qui touche les étudiants résidents au Canada et qui ne sont pas résidents du Québec. L'exemption est disponible que pour les établissements francophones.

Tableau 2 - Répartition des effectifs étudiants CNRQ¹ inscrits à l'université, au trimestre d'automne, qui ont une entente de mobilité Art.29.6 charte langue française², selon l'établissement, pour les années 2023-2024 et 2024-2025^P

Établissement	2023-2024	2024-2025 ^P
Université Laval (975000)	458	461
Université du Québec en Outaouais (978005)	97	156
Université de Sherbrooke (977000)	94	137
Université de Montréal (976000)	150	136
École de technologie supérieure (978010)	35	127
Télé-université (978011)	45	73
École des Hautes Études Commerciales de Montréal (976001)	17	58
Université du Québec à Montréal (978001)	10	21
Institut national de la recherche scientifique (978008)	11	10
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	1	8
École Polytechnique de Montréal (976002)	0	8
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	2	6
Université du Québec à Rimouski (978004)	5	2
École nationale d'administration publique (978007)	0	2
Université du Québec à Chicoutimi (978003)	3	1
Total	928	1 206

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2025-02-21. P: les données de l'automne 2024 sont provisoires.

Il s'agit des effectifs étudiants ayant le statut d'inscription de régulier (admis à un programme d'études régulier) ou de libre (inscrit à une ou à des activités de l'enseignement régulier, sans être admis dans un programme), excluant entre autres les auditeurs, stagiaires postdoctoraux et médecins résidents.

Notes :

1. Les Canadiens non résident du Québec (CNRQ) sont les étudiants avec le Statut légal au Canada égal à Citoyen Canadien, Indien ou Résident permanent et le Statut de résident du Québec est égal à Non.

2. Considérant la portée de l'information disponible de l'Entente de mobilité de l'étudiant, qui fait référence aux conditions auxquelles participe un élève à l'intérieur de son programme d'études, il est important de souligner qu'il est tout de même possible que l'étudiant(e) ne soit pas admissible aux fins de financement (ex : programme auto-financé, programme hors-Québec). Les modalités de participation de l'étudiant(e) son programme d'études, et la tarification applicable, le cas échéant, peuvent ainsi différer. Pour les besoins de la présente production, nous avons uniquement considéré l'Entente de mobilité de l'étudiant, selon l'article 29.6, applicable depuis l'automne 2023.

Tableau 2.1 - Répartition des effectifs étudiants CNRQ¹ inscrits à l'université, au trimestre d'automne, qui ont une entente de mobilité
Art.29.6 charte langue française², selon le domaine et la discipline d'études, pour les années 2023-2024 et 2024-2025³

Domaine d'études	Discipline d'études	2023-2024	2024-2025 ³
Arts (59)	Arts graph. (communicat. Graph (5971)	7	4
	Arts plas (peint,dessin,sculpt (5902)	2	5
	Beaux-arts et arts appliqués (5900)	1	1
	Cinématographie (5910)	0	1
	Design app(cér,tiss,orfè,décor (5909)	1	0
	Histoire de l'art (5903)	1	4
	Mouv expressif,danse,mime,ryth (5908)	0	1
	Musique (5905)	6	7
	Pluridisciplinaire (arts) (5989)	1	1
Total Arts (59)		19	24
Lettres (55)	Anglais, langue seconde (5593)	3	4
	Franç. en génér et lang matern (5590)	25	13
	Francais, langue seconde (5591)	11	1
	Humanités gré-lat et arch clas (5584)	1	1
	Lan et lit mod autr fran., ang (5500)	6	4
	Lang. et lit. franç. ou angl. (5580)	1	0
	Linguis. (phon, séman, philol) (5585)	0	1
	Littérature comparée (5583)	1	0
	Pluridisciplinaire (lettres) (5595)	2	0
	Traduction (5571)	2	2
Total Lettres (55)		52	26
Sciences appliquées (53)	Agriculture (5302)	10	12
	Architecture (5332)	3	3
	Architecture paysagiste (5334)	2	2
	Design de l'environnement (5330)	0	1
	Design industriel (5337)	3	4
	G. métallurg. et des matériaux (5364)	1	1
	Génie aérosp aéron. et astron. (5352)	1	2
	Génie agricole, génie rural (5353)	1	0
	Génie biologique et biomédical (5355)	4	1
	Génie civil, constr. et transp (5358)	12	50
	Génie élect, électro et commun (5359)	0	12
	Génie industriel et administr. (5363)	15	17
	Génie inform. et construc. Ord (5373)	2	3
	Génie mécanique (5360)	0	5
	Génie minier (5368)	1	3
	Géodésie (arpentage) (5371)	6	9
	Ingénierie (5350)	9	39
	Sc. de l'activité physique (5380)	2	5
	Sc. et technologie aliments (5313)	6	8
	Sciences de l'informatique (5340)	44	62
	Urbanisme (5338)	2	1
	Zootchnie (5304)	2	4
Total Sciences appliquées (53)		126	244

Domaine d'études	Discipline d'études	2023-2024	2024-2025 ^P
Sciences de la santé (51)	Autres professions de la santé (5150)	0	1
	Diététique et nutrition (5115)	10	4
	Médecine (5106)	5	0
	Médecine dentaire (5110)	1	6
	Médecine vétérinaire (5180)	3	3
	Optométrie (5111)	1	4
	Orthophonie et audiologie (5123)	3	3
	Pharmacie, sc pharmaceutiques (5112)	7	8
	Physiothérapie (5121)	3	3
	Pluridiscipl. (sc de la santé) (5199)	0	1
	Santé communautaire et épidém. (5140)	37	31
	Sc. fondam. et app de la santé (5102)	12	10
	Sc. infirmières et nursing (5104)	1	1
Total Sciences de la santé (51)		83	75
Sciences de l'administration (58)	Administration des affaires (5800)	79	110
	Administration publique (5880)	0	1
	Administration scolaire (5850)	7	7
	Affaires sur le plan internat. (5813)	3	3
	Bibliothéconomie et archivist. (5890)	3	6
	Comptabilité, sc. Comptables (5802)	91	140
	Coopération (5870)	0	1
	Gestion de la production (5871)	2	4
	Gestion des services de santé (5851)	2	3
	Gestion du personnel (5815)	18	27
	Gestion et adminis des entrepr (5806)	65	99
	Information de gestion (5803)	25	35
	Marketing et achats (5809)	4	8
	Opérat. bancaires et finance (5804)	19	37
	Recherche opérationnelle (5807)	1	6
	Relations industrielles (5816)	9	16
Total Sciences de l'administration (58)		328	503
Sciences de l'éducation (57)	Didactique (art d'enseigner) (5702)	7	6
	Éduc. des adul. et form perm. (5712)	1	1
	Form. des enseignants au coll. (5710)	2	1
	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	2	5
	Form. ens. au prof sec et coll (5709)	4	11
	Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)	5	3
	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	6	6
	Formation des enseign. au sec. (5708)	5	6
	Pédagogie universitaire (5711)	3	3
	Pluridis. (sc. de l'éducation) (5700)	12	10
Total Sciences de l'éducation (57)		47	52

Domaine d'études	Discipline d'études	2023-2024	2024-2025 ^P
Sciences humaines (54)	Animation sociale ou communaut (5478)	3	2
	Anthropologie (5432)	2	3
	Communications et journalisme (5410)	6	8
	Criminologie (5439)	7	1
	Démographie (5445)	1	2
	Économique (5434)	5	4
	Ethnologie et ethnographie (5470)	0	1
	Études géopolitiques (5400)	0	1
	Études urbaines (5444)	4	4
	Géographie (5436)	1	2
	Histoire (5435)	2	1
	Orient, inform. scol. et prof. (5479)	2	1
	Philosophie (5495)	4	9
	Pluridiscipl. (sc. Humaines (5499)	5	5
	Psycho-éducation (5473)	1	2
	Psychologie (5420)	16	14
	Récréologie (5480)	2	1
	Science politique (5437)	7	7
	Sciences domestiques (5474)	2	0
	Sciences religieuses (5498)	21	29
	Sciences sociales et humanités (5494)	1	0
	Service social (5477)	12	21
	Sexologie (5471)	8	11
	Sociologie (5438)	1	1
Total Sciences humaines (54)		113	130
Sciences pures (52)	Actuariat (5234)	4	2
	Biochimie (5214)	2	1
	Chimie (5245)	0	1
	Énergie (5270)	2	3
	Génétique (5222)	1	2
	Hydrologie, sciences de l'eau (5271)	2	1
	Météo. et sc. de l'atmosphère (5243)	1	2
	Microbiologie (5211)	6	8
	Probabilités et statistiques (5232)	0	3
	Sciences biologiques (5200)	6	1
	Sciences de la terre (5247)	4	4
	Sciences physiques (5240)	2	2
	Total Sciences pures (52)	30	30
Études plurisectorielles (80)	Envir.(qual. du milieu et poll (8076)	21	19
	Études plurisectorielles (8000)	17	27
Total Études plurisectorielles (80)		38	46
Droit (56)	Droit (5600)	40	24
Valeur indéterminée ³	Valeur indéterminée	0	10
Sans objet ⁴	Sans objet	52	42
Total		928	1 206

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2025-02-21. P: les données de l'automne 2024 sont provisoires.

¹Il s'agit des effectifs étudiants ayant le statut d'inscription de régulier (admis à un programme d'études régulier) ou de libre (inscrit à une ou à des activités de l'enseignement régulier, sans être admis dans un programme), excluant entre autres les auditeurs, stagiaires postdoctoraux et médecins résidents.

Notes :

1.Les Canadiens non résident du Québec (CNRQ) sont les étudiants avec le Statut légal au Canada égal à Citoyen Canadien, Indien ou Résident permanent et le Statut de résident du Québec est égal à Non.

2.Considérant la portée de l'information disponible de l'Entente de mobilité de l'étudiant, qui fait référence aux conditions auxquelles participe un élève à l'intérieur de son programme d'études, il est important de souligner qu'il est tout de même possible que l'étudiant(e) ne soit pas admissible aux fins de financement (ex : programme auto-financé, programme hors-Québec). Les modalités de participation de l'étudiant(e) à son programme d'études, et la tarification applicable, le cas échéant, peuvent ainsi différer. Pour les besoins de la présente production, nous avons uniquement considéré l'Entente de mobilité de l'étudiant, selon l'article 29.6, applicable depuis l'automne 2023.

3.Le domaine Valeur indéterminée réfère à des nouvelles composantes de programmes donc qui ne sont pas encore classées dans un domaine.

4.Le domaine Sans objet réfère à une situation où l'étudiant (e) est inscrit dans un programme pour lequel un ensemble d'activités suivies se voit exclu du calcul de l'EEETP, comme par exemple (mais non exclusivement) les activités visées par l'accueil et l'intégration, l'année préparatoire, les propédeutiques, les études libres, etc.

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I DROIT D'ACCÈS

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

1982, c. 30, a. 1.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).